BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 549

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

428 625 032 RCS Lille-Métropole.
JWF.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 1000000 EUR.
Adresse : 243-245, rue Jean Jaurès, 59650 Villeneuve d'Ascq.
Précédent propriétaire : 414 883 827 RCS Lille-Métropole. **HELLINE.** 428 625 032 RCS Lille-Métropole. **JWF.**
Date de commencement d'activité : 21 avril 2020.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : JWF, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000.000 €, Siège social : 243-245 rue Jean Jaurès 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, 428 625 032 RCS LILLE METROPOLE. HELLINE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 914.400 €, Siège social : 243-245, rue Jean Jaurès 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, 414 883 827 RCS LILLE METROPOLE. AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE HELLINE PAR JWF. Par un acte sous seing privé à VILLENEUVE D'ASCQ en date du 21 avril 2020, les sociétés HELLINE et JWF ont établi un projet de fusion simplifiée par absorption de la société HELLINE par la société JWF sur la base des comptes annuels au 29 février 2020 de la société HELLINE. Les sociétés JWF et HELLINE sont détenues à 100% par la société OTTO FRANCE HOLDING, SASU dont le siège social est à VILLENEUVE D'ASCQ (59650) 243/245, rue Jean Jaurès, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Lille Métropole sous le numéro 790 077 168. La fusion est donc placée sous le régime des articles L.236-3 II 3° et suivants du Code de commerce. En conséquence, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société JWF contre des actions de la société HELLINE au titre de la présente fusion. La société HELLINE transférera à la société JWF la totalité de son actif, soit 1 615 919 euros, comprenant la prise en charge par MF de la totalité de son passif soit 10 183 942 euros, la valeur nette des éléments transférés s'élevant à (8 568 023) euros. La fusion sera définitivement réalisée après expiration du délai d'opposition des créanciers sociaux. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er mars 2020 tant sur le plan comptable que fiscal. La société HELLINE sera dissoute de plein droit sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article du L.236-6 du Code de commerce, un exemplaire du projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Lille Métropole pour JWF, le 21 avril 2020 et pour HELLINE, le 21 avril 2020. Les créanciers des

sociétés participantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14, R.236-2, R.236-2-1 et R.236-8 du Code de Commerce..

